



Intégrer la biodiversité dans les systèmes d'exploitations agricoles



Les busards

Les busards sont représentés en France par trois espèces, toutes protégées par arrêté ministériel et inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » : **le Busard des roseaux**, **le Busard cendré** et **le Busard Saint-Martin**.

Ce sont des rapaces diurnes qui appartiennent à la famille des Accipitridés.

Chez ces trois espèces, on observe un dimorphisme sexuel, les femelles sont plus grandes que les mâles et arborent un plumage plus foncé.

Espèces	Busard des Roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Busard Cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)
Description Longueur : Envergure : Poids :	Le plus gros des busards, le plus rare aussi avec moins de 2 500 couples en France 43 à 55 cm 113 à 134 cm 500 à 600 grs	5 000 couples en France 40 à 50 cm 95 à 115 cm 300 à 350 grs	10 000 couples en France 43 à 54 cm 99 à 120 cm 340 à 460 grs
Critères d'identification	Ressemble à la Buse variable mais corps moins massif et ailes plus longues et étroites généralement coudées. Mâle adulte : extrémité des ailes noires, queue gris-bleu clair, corps brun-roux, tête et poitrine blanc jaunâtre. Femelle : plumage sombre ; calotte, nuque, gorge et bords antérieurs des ailes crème ; queue brun-roux.	Silhouette affinée et mince. Mâle adulte : plumage gris ; ailes : extrémités noires avec une barre noire sur le dessus et deux lignes noires dessous. Femelle : dessus brun sombre ; dessous marron clair jaunâtre ; ailes : petite barre noire sur le dessus.	Mâle adulte : couleur clair du gris bleuté (tête) à blanc (dessous) ; ailes : extrémité noire, absence de barres noires sur le dessus et dessous des ailes, barre sombre sur le bord postérieur. Femelle adulte : dessus brun sombre ; dessous jaunâtre rayé.
Nidification	Niche dans les roselières où il confectionne un radeau à l'aide de tige de roseaux.	Niche au sol.	Niche au sol. Territoire identique occupé chaque année.
Habitats	Espèce migratrice partielle. Inféodé aux zones humides avec roselières. Région d'étangs piscicoles, bordure de grands lacs et grandes baies.	Espèce migratrice : quartiers d'hiver en Afrique, arrive en avril et repart en août – septembre.. Plaines ouvertes, champs céréaliers, prairies, landes et marais.	Espèce sédentaire à migratrice partielle. Paysages ouverts plats ou vallonnés, landes, clairières et coupes forestières, localement dans les champs cultivés.
Régime alimentaire	Alimentation variée : Proies principales : petits rongeurs (micromammifères). Proies secondaires : petits oiseaux, batraciens, reptiles, lapereaux, insectes et quelquefois poissons. Capturent leurs proies en volant à quelques mètres au dessus du sol.		
Menaces	Destruction des habitats (disparition des zones humides, faucardage).	Disparition et transformation des habitats de reproduction et destruction des nids (machinisme agricole).	
Mesures favorables à l'espèce	Ce rapace exige de grands espaces de tranquillité, couples fidèles aux sites de nidification. Préservation de grands sites de marais et des roselières à l'échelle régionale.	Nombreuses actions concertées en cours avec succès entre le monde agricole et les naturalistes. Information à développer rappel de la réglementation pour stopper la destruction volontaire.	Préservation des landes et friches, information à développer.